



COMPTE-RENDU

REUNION du CONSEIL d'ADMINISTRATION

du 24 mars 2022 à 14 h 00
en Mairie des Adrets

Présents / Pouvoirs / Excusés -> cf. liste en annexe

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Points à l'ordre du jour

1	ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 15 DÉCEMBRE 2021	3
2	VIE ASSOCIATIVE GESTION DE L'ASSOCIATION	3
2.1	Arrêté des comptes au 31 décembre 2021 et préparation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale	3
2.2	Composition de l'équipe technique	5
2.3	Budget prévisionnel 2022 et éléments nouveaux et notables	5
2.3.1	Projets particuliers méritant l'attention du CA	6
2.4	Ébauche de Projet Associatif	6
2.5	Préparation de l'Assemblée Générale et des 40 ans	8
3	SERVICES AUX ADHÉRENTS, PERSPECTIVES ET PROJETS	9
3.1	Validation du projet d'arrêté régissant les GP	9
3.2	Outils de porter à connaissance (visuel festival, site...)	10
3.3	Validation des messages clé à déposer au département de l'Isère.....	11
4	QUESTIONS DIVERSES	12
4.1	Renouvellement de la mission de LBO Experts	12



Extraits des délibérations, Conseil d'Administration du 24 mars 2022

1 ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 15 DÉCEMBRE 2021

Les Administrateurs valident le compte rendu du CA du 15 décembre 2021. Il sera renvoyé avec la liste des participants.

2 VIE ASSOCIATIVE GESTION DE L'ASSOCIATION

2.1 Arrêté des comptes au 31 décembre 2021 et préparation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Le CA valide le rapport de gestion présenté et arrête les comptes au 31.12.2021, tels qu'ils sont présentés en annexe et faisant apparaître un résultat excédentaire de 45.532 € et un total de bilan de 516.059 €, et qui seront proposés à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le CA propose de reconnaître le travail de l'équipe technique par une prime selon ce que permet le dispositif Macron, pour un maximum de 1000€/salarié présent, au prorata temporis de la présence en 2021.

2.2 Composition de l'équipe technique

2.3 Budget prévisionnel 2022 et éléments nouveaux et notables

2.3.1 Projets particuliers méritant l'attention du CA

Le CA prend connaissance de la liste des actions inscrites au budget prévisionnel et autorise le Président et l'équipe technique à engager les programmes et les demandes de financements afférentes.

2.4 Ébauche de Projet Associatif

Le CA valide l'architecture du projet associatif qui sera présenté à l'AG 2022, et propose que la commission prospective le finalise pour l'AG 2023.

2.5 Préparation de l'Assemblée Générale et des 40 ans

Le CA arrête la proposition de déroulé de l'AG et se félicite des perspectives de contribution des partenaires sollicités.

3 SERVICES AUX ADHÉRENTS, PERSPECTIVES ET PROJETS

3.1 Validation du projet d'arrêté régissant les GP

Le CA entend la demande de la DDT et propose à minima d'en faire un cahier des charges/guide. L'équipe technique organise le RDV, les administrateurs retravailleront ce sujet au CA de juin 2022.

3.2 Outils de porter à connaissance (visuel festival, site...)

Le CA prend acte des visuels proposés.

3.3 Validation des messages clé à déposer au département de l'Isère

Après les avoir amendées, le CA valide les 5 phrases-message proposées et demande à l'équipe technique de les adresser au CDI.

4 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Renouvellement de la mission de LBO Experts

Le CA proposera à l'AG de reconduire le mandat de LBO Experts pour une durée de 6 ans.



Compte Rendu

Conseil d'Administration du 24 mars 2022 en mairie des Adrets

1 ACCUEIL ET VALIDATION DU CR DU CA DU 15 DÉCEMBRE 2021

- **Accueil des participants**

En l'absence de Denis REBREYEND empêché, Pierre NICOLAS Vice-Président assure la Présidence de ce CA de la FAI. Il accueille les participants, et remercie la Mairie des Adrets pour son accueil et le prêt de salle.

- **Validation du CR du CA de la FAI du 15 décembre 2021**

Le Président de séance demande aux participants s'ils ont reçu le CR du CA du 15/12 et s'ils ont des remarques à son propos. Le CA constate qu'il manquerait sur certains envois la liste des participants ; un nouvel envoi sera fait. La liste des présents, absents et excusés est donnée en lecture.

Les Administrateurs valident le compte rendu du CA du 15 décembre 2021. Il sera renvoyé avec la liste des participants.

2 VIE ASSOCIATIVE GESTION DE L'ASSOCIATION

2.1 Arrêté des comptes au 31 décembre 2021 et préparation du rapport du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale

Rapporteur : Florent SALVI, Trésorier

Annexes : Bilan et Compte de Résultat 2021

- **Présentation des comptes 2021 par Emmanuelle ORTUNO, Commissaire aux Comptes**

Mme ORTUNO donne lecture et commente le compte de résultat et le bilan 2021.

Ces points soulèvent des questionnements techniques sur les actions de la FAI de la part des membres présents.

Guy DURAND pose la question de la pertinence des héliportages en ce temps de conflits et d'instabilité des coûts du kérosène. Il soulève la question de l'alternative à ce moyen de transport du fret. Bruno CARAGUEL donne la composition des charges. Christophe MOULIN répond que le coût n'est pas le même (1,5€/Kg à dos d'âne contre 0,5€/Kg en héliportage). Jean-Louis SERRE rapporte que tout ne se transporte pas à dos d'âne. Il est proposé d'approfondir cette question ou de valoriser les travaux existants ; Bruno CARAGUEL rappelle que ce travail a été fait dans les années 2010 avec la RN des Hts Plateaux du Vercors et regardera si l'on peut remobiliser ces données.

- **Projet de Rapport de Gestion de la FAI, exercice 2021**

Florent SALVI donne lecture du projet de rapport de gestion, rédigé suite à son RDV annuel avec la Commissaire aux Comptes :

« Sur l'année 2021, l'effectif moyen de l'équipe technique a été de 8,15 ETP, en hausse de 0,5 ETP par rapport à 2020.

Les adhérents de la FAI continuent de soutenir le projet de l'association et le montant total des cotisations est stable (-0,9%) ; le nombre d'adhérents augmente légèrement (+3).

Les produits d'exploitation sont de 696.056 €, en progression de 9% par rapport à l'exercice précédent. Parmi ces produits :

Les prestations de service sont de 265.654 €, stables (-0,01%). Cette stabilité des chiffres masque toutefois la belle dynamique de réalisation de diagnostics pastoraux, qui se poursuit, présentant une hausse significative (+507%) résultant aussi d'un changement de méthode d'enregistrement comptable. Les assistances techniques aux maîtres d'ouvrages de travaux sont en forte baisse (-37%) liée à la fin des contrats des Plans Pastoraux Territoriaux et donc sur des fins de crédits et avec moins de volumes, avec une organisation du FEADER incertaine. A cela s'ajoute la mise en place tardive des nouvelles municipalités en raison de la crise Covid. L'assistance à maîtrise d'ouvrage des Territoires Pastoraux et autres porteurs de projets est en augmentation (+27%) notamment du fait d'une sollicitation technique accrue de la CC de l'Oisans. L'accompagnement aux demandes d'autorisations d'exploiter touche à sa fin.

Les ventes groupées sont de 36.039 €, en évolution de 29%. D'une part avec une grosse opération d'achat groupé de big-bag, d'autre part des demandes de rotations qui restent élevées, du fait de l'augmentation des salariés engagés et des volumes de nourriture pour chiens. Globalement, les prestations d'hélicoptage se sont révélées efficaces, bénéficiant d'une météo favorable et d'une bonne préparation de la part des bénéficiaires.

Les subventions affectées à l'exercice s'élèvent à 306.651 €, en augmentation de 20%. Le soutien du Département est conforté (+10%) du fait d'un travail sur les zones humides et des Contrats Vert et Bleu, ainsi que de l'accompagnement des AFP. A cela s'ajoute une intervention importante du Département sur les questions de médiation avec les activités de pleine nature. La contribution Régionale est en baisse (-20%) comprenant l'abandon par la FAI du portage du secrétariat du Réseau Pastoral AuRA. Les crédits de l'État sont en nette augmentation (+175%) en raison de la conduite des projets de valorisation de la viande d'alpage, de caractérisation des interrelations entre usagers et chiens de protection, de l'engagement d'un programme visant à évaluer les bilans carbone des exploitations agro-pastorales, des financements affectés au festival dans le cadre de la SUERA, de l'accueil des demandes de constats prédation et des premiers diagnostics territoriaux de vulnérabilité des élevages à la prédation, et enfin d'une augmentation de l'enveloppe de la CIMA-FNADT dans le cadre des travaux du Réseau pastoral Alpin. A noter également une aide de la DRAAF dans le cadre du plan de relance, pour la réalisation d'une web série de promotion du métier de berger. La Métro et la ville de Grenoble ont poursuivi leur soutien au Festival du Film de manière constante.

Les autres produits, pour un montant de 6.985 € sont constitués pour un gros tiers de contributions privées au Festival du Film (Mutualia et Le Palais pour 2.800 €) ; et d'autre part de transferts de charges (remboursements sinistres auto).

Les charges d'exploitation sont de 650.896 €, en augmentation de 7% par rapport à l'exercice antérieur. Parmi ces charges :

Les rémunérations sont de 437.655 € charges comprises, en hausse de 5%. Cette évolution est liée essentiellement d'une part à l'arrivée dans l'équipe de Chloé BARANOWSKI, ingénieure agronome chargée de la réalisation de diagnostics pastoraux et de vulnérabilité territoriale à la prédation ; et d'autre part, au renfort en CDD d'Émilie SURAN pour la réalisation du Festival du Film.

Les charges externes sont de 152.072 €, en augmentation de 18%. D'une part, les charges courantes de la structure sont maîtrisées (-2%) et les frais de missions relatifs aux projets sont en légère hausse (+4%), dans le cadre d'une reprise partielle du travail en présentiel ; d'autre part les charges externes inhérentes aux projets et éligibles à leurs financements sont en augmentation (+44%), en relation notamment avec la réalisation de la web série de promotion du métier de berger, du Festival du Film, et avec la refonte du visuel et du site internet de la FAI.

Le résultat d'exploitation ressort donc à +45.161 €.

Le résultat exceptionnel étant de +160 € et le résultat financier de + 211 €,

Le résultat net de l'exercice 2021 laisse donc apparaître un excédent de 45.532 €, soit 6,5% du budget total.

A noter que le résultat net moyen sur la période 2012-2021 représente un excédent moyen de 2,4% des budgets moyens de cette même période.

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale d'affecter ce résultat au fonds associatif. »

Le CA aborde la question d'une reconnaissance pour le travail fourni par les salariés au moyen d'une prime ou autre. Le CA propose d'attribuer une prime dans une forme à définir, et demande au Trésorier de faire une proposition en cherchant à bénéficier du dispositif Macron.

Le CA remercie madame ORTUNO de sa présence et de son travail.

Le CA valide le rapport de gestion présenté et arrête les comptes au 31.12.2021, tels qu'ils sont présentés en annexe et faisant apparaître un résultat excédentaire de 45.532 € et un total de bilan de 516.059 €, et qui seront proposés à l'approbation de l'Assemblée Générale.

Le CA propose de reconnaître le travail de l'équipe technique par une prime selon ce que permet le dispositif Macron, pour un maximum de 1000€/salarié présent, au prorata temporis de la présence en 2021.

2.2 Composition de l'équipe technique

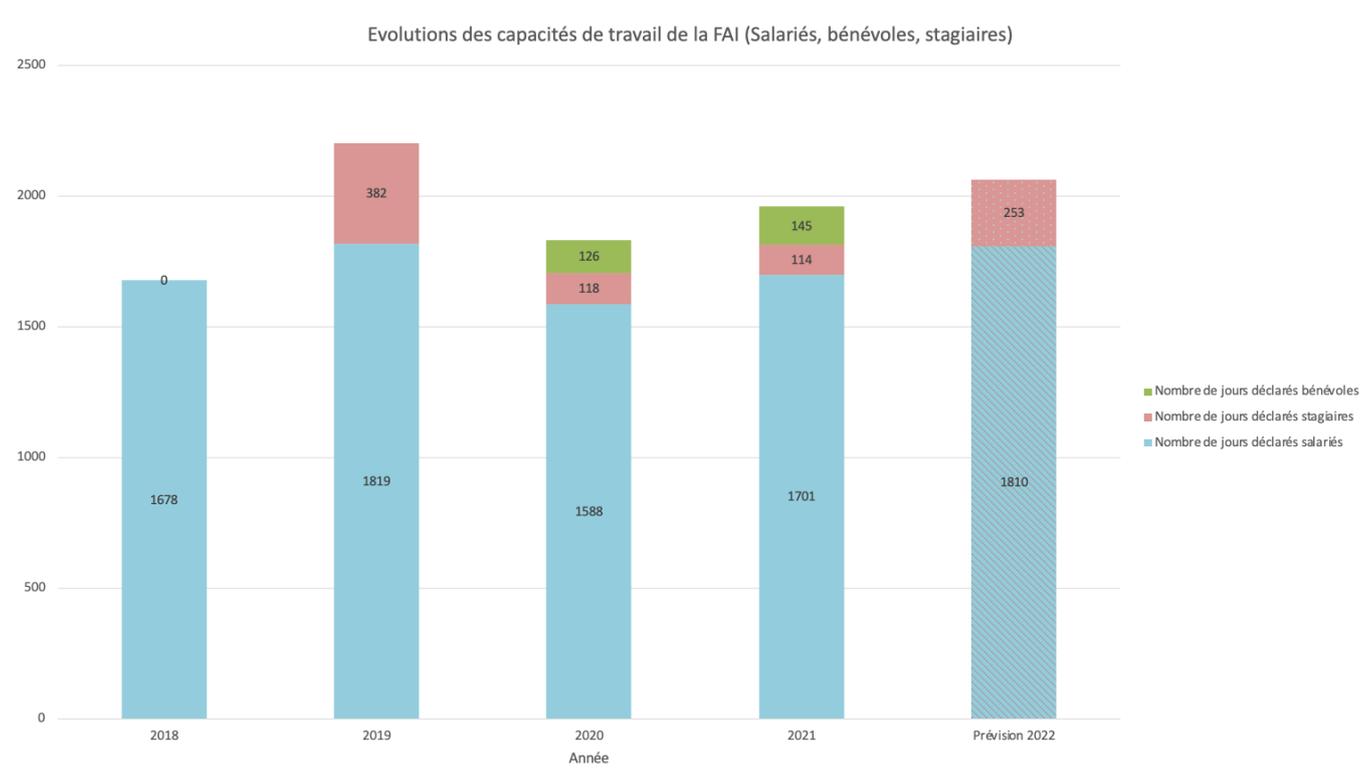
Rapporteur : Bruno CARAGUEL

Céline BARRERE va faire valoir ses droits à son congé maternité à compter de début avril 2022. La date de son retour est prévue pour septembre 2022. Son remplacement a été anticipé et sa remplaçante, Margot PETIT-DIT-DARIEL, recrutée courant janvier 2022, est embauchée depuis le 28 janvier. Elle reprend les missions de Céline et se positionnera pour être opérationnelle sur la mise en œuvre des MAEC au second semestre 2022 et premier trimestre 2023. Elle est ingénieure Agronome de formation et a travaillé au PNR du Pilat sur les paiements pour services environnementaux.

Trois stagiaires rejoignent l'équipe dans le courant du printemps :

- Ilan MALGOUYRES est étudiant en Master 1 de Géographie Aménagement et Développement à Grenoble. Il travaillera sur l'analyse de la signalétique pastorale en Isère et les moyens de la développer / renforcer. Il est arrivé le 11 mars pour 4 mois.
- Daphnée-Joyce SOMMIER est étudiante en Licence pro Coordination de Projets en Éducation à l'Environnement et au Développement Durable (48), elle interviendra sur le renforcement du festival. Elle est arrivée le 23 mars.
- Justine PLANÇON est étudiante en Licence Pro Agro-Ecologie et Transitions en Territoires de Montagne à l'Université de Savoie Mont-blanc. Elle travaillera sur les analyses territoriales prédation. Elle arrive mi-avril pour 2 mois.

Les données pluriannuelles relatives à la composition de l'équipe technique sont les suivantes (intégrant la présence de Margot jusqu'au 31 décembre pour la partie prévisionnel 2022) :



2.3 Budget prévisionnel 2022 et éléments nouveaux et notables

Rapporteurs : Florent SALVI, Véronique BORDEL, Bruno CARAGUEL

Annexes : Charges et Produits 2022 prévisionnels

Concernant les charges prévisionnelles 2022, Véronique BORDEL les commente rapidement, précisant que leur présentation a changé, prenant une forme classique conforme au plan comptable. De ce fait, les charges externes prévisionnelles directement en lien avec les projets ne ressortent plus en tant que telles, mais sont intégrées dans chaque poste de comptabilité concerné.

Bruno CARAGUEL donne lecture et commente les produits prévisionnels 2022.

2.3.1 Projets particuliers méritant l'attention du CA

Rapporteur : Bruno CARAGUEL

Bruno CARAGUEL présente de manière approfondie les nouveaux projets notables, ou avec incidence nouvelle sur le budget prévisionnel, informations ou décisions relevant du CA :

- **Mise en place des PAEC et des MAEC en Isère.** Comme envisagé lors du CA du 15/12/21, les volumes de travail sont estimés à 200 jours pour réaliser l'ensemble des dossiers qui pourraient se présenter en Isère (estimés à 150 en 2022, le reste en 2023, avant début mars).
- **Diagnostics territoriaux de Chartreuse et du Royans Vercors,** sont à engager, en lien avec les territoires. Si la Chartreuse a avancé avec un premier cahier des charges, celui du Royans Vercors est encore à travailler.
- **Renforcement de la convention avec le Département, Axe 3,** étoffée de l'approche des camps de base en Belledonne, initiative du territoire qui souhaite, avec la CC Le Grésivaudan, proposer des cadres d'accueil qui soient respectueux des activités, des milieux et des propriétaires.
- **Un partenariat avec l'Institut de Recherche et d'Application des Méthodes** de développement (IRAM) nous permet de travailler sur les questions foncières, de changements climatiques et de mobilisation des collectifs en réponse à ces enjeux (et d'autres concernant ces espaces agro-pastoraux). Cette coopération mobilise le Maroc, la France et la Tunisie. Une délégation de la FAI, montée dans l'urgence, se déplacera du 25 au 30 mars, d'autres échanges et un accueil en France est prévu. Les logiques pastorales repérées en France sont la force et la capacité des collectifs pastoraux, les Territoires Pastoraux, et les suivis dans le cadre des alpages sentinelles et autres programmes permettant de mesurer les évolutions et les adaptations des éleveurs.
- **La formation** des bergers, celles relatives aux chiens de troupeaux et les projets de formation des employeurs risquent d'être reportés du fait de la difficulté de mobiliser les moyens des fonds de formation, ce à quoi le CFPPA de la Cote St André s'emploie, mais les délais sont trop courts.
- **Le poste Formation de l'équipe** va être élevé en 2022, du fait de la formation de Julien et de la remise à niveau de l'équipe sur la formation SST.

Le CA prend connaissance de la liste des actions inscrites au budget prévisionnel et autorise le Président et l'équipe technique à engager les programmes et les demandes de financements afférentes.

2.4 **Ébauche de Projet Associatif**

Rapporteurs : Denis REBREYEND et Bruno CARAGUEL

Bruno CARAGUEL présente la structure du projet associatif à l'horizon 2030.

Le document remis au CA est le suivant :

Projet Associatif de la FAI, Horizon 2030

Le plan d'action de la Fédération des Alpages 2022-2030

CONSERVER LA CAPACITÉ DE CONDUIRE DU BÉTAIL EN ESPACE PASTORAL (SUR LES PLANS FONCIER, SANITAIRE, DE DOCILITÉ DES ANIMAUX, PRÉVENTION DE LA PRÉDATION)

- Faciliter les accès au foncier, donc l'accès aux ressources
 - Permettre l'accès des exploitations aux alpages, des modes de faire valoir adaptés
 - Permettre aux porteurs de projets de ne pas « décrocher » des attentes locales
 - Permettre aux exploitations candidates de s'insérer dans les alpages
 - Agir davantage dans les « zones pastorales » si des enjeux pastoraux (partenariats avec PNR et CA)
- Prévenir les effets de la prédation sur les troupeaux et le travail
- Avoir de bons niveaux sanitaires et être actif en bio-sécurité
- Conserver un bon niveau de docilité des animaux
 - Pour la domestication du bétail en phase avec les espaces parcourus, le niveau de compétence des troupeaux
 - Améliorer, conserver la docilité des chiens de protection (et de conduite)
- Prévenir les conflits humains, agir en concertation

RESTER COMPÉTITIF ET EN CAPACITÉ DE GÉRER LES ALPAGES DANS DE BONNES CONDITIONS

- Disposer de collectifs pastoraux (GP, AFP, SICA...) engagés, répondant aux normes et résistants aux contrôles des organes de tutelle
- Poursuivre les interventions en faveur de l'amélioration des conditions de travail, de la sécurité au travail, de la prévention des risques, y compris psychosociaux
- Maintenir des aides publiques structurantes, avec des accès facilités et des liens de cohérence entre elles
 - Pour les investissements (FEADER, CRR, CDI...)
 - Pour l'évolution des pratiques et la reconnaissance des aménités (PAC)
- Faciliter les emplois et la saisonnalité, les relations employeurs-salariés
- Alimenter et développer des programmes de formation à l'attention des salariés, des responsables d'alpage, des acteurs du tourisme, des étudiants

CONTRIBUER À LA VALORISATION ET AU RENOUVELLEMENT DES RESSOURCES PASTORALES (HERBE ET EAU, ÉLÉMENTS DE BIODIVERSITÉ ET DU PAYSAGE)

- Poursuivre, mettre en œuvre des gestions pastorales avec des visées de conservation/développement des ressources agro-pastorales, les caractériser
 - Contribuer à la conservation d'éléments et de ressources patrimoniales
 - Développer des pratiques de gestion adaptées aux changements climatiques, renforcer la résilience des écosystèmes pâturés et des systèmes d'élevage
- S'intéresser aux bilans carbone et énergie, en faire des leviers d'amélioration
- Intégrer les activités pastorales dans des approches transversales, renforcer les liens avec d'autres politiques (alimentation, forêt, tourisme, culturelle...) que peuvent porter les territoires

CONTRIBUER À LA VALORISATION ÉCONOMIQUE DES PRODUITS D'ÉLEVAGE ET DES ESPACES PASTORAUX, EN LIEN AVEC LES TERRITOIRES

- Production et vente de produits permis par l'alpage, identifiés (viande lait laine) / Mettre l'accent sur la reconnaissance des produits de VA, développer la vente de bovin issus d'alpage
- Contribuer à l'organisation de la fréquentation des espaces pastoraux et montagnards (tourisme)
- Prendre en compte les économies des Territoires, s'insérer

AFFIRMER LA PLACE DE L'ALPAGE DANS LA SOCIÉTÉ, EN TANT QU'ACTIVITÉ ÉCONOMIQUE ET HÉRITAGE, AVEC DE VRAIES VALEURS, PROFONDES

- Renforcer les espaces de médiation et de partage, de (co)construction culturelle
- Médiation, relais avec les OT, dont outils cartographiques et autres portés à connaissance
- Festival et espaces associés
- Inciter la production et la mise en valeur de productions artistiques

Le Président de séance ouvre le débat sur le contenu et le calendrier de validation de ce projet.

Le CA valide les grandes lignes qui ont été simplifiées.

En termes de rédaction, le CA insiste sur l'intérêt de conserver une forme de rédaction qui soit simple et claire.

Vincent CHARRIERE trouve que l'approche est très technique, même si elle est en ce sens légitime. Selon lui, il manquerait l'affirmation de la place de l'alpage dans la société, en tant qu'activité économique et patrimoine. Il ajoute que le pastoralisme n'a jamais cessé d'exister alors que personne ne le sait. Le pastoralisme c'est aussi la vie des gens qui sont là-haut, il faut l'affirmer. Il faut le dire. A la lecture rapide de ce document, et en dehors d'une sphère d'initiés, on pourrait croire que la FAI est là seulement pour exploiter les lieux, il faut aller plus loin, ce n'est pas que cela.

Florent SALVI partage cette analyse et souligne qu'il faut positionner ce point dans l'approche globale du projet associatif. Le CA propose de retravailler les titres en ce sens, ainsi que d'ajouter des mots clefs « biodiversité » et de « gestion des écosystèmes » qui dans tous les cas font le quotidien des éleveurs, bergers, élus des Communes de montagne.

En termes de calendrier, le CA propose de présenter cette ébauche lors de l'Assemblée Générale. Elle suivra les témoignages des partenaires invités à l'AG 2022 et permettra de continuer à travailler le projet. Une commission prospective pourrait être organisée à l'automne ou en tout début d'hiver afin de finaliser le projet associatif et le présenter aux adhérents lors de l'AG 2023.

Le CA valide l'architecture du projet associatif qui sera présenté à l'AG 2022, et propose que la commission prospective le finalise pour l'AG 2023.

2.5 Préparation de l'Assemblée Générale et des 40 ans

Rapporteurs : Denis REBREYEND, Christophe MOULIN, Bruno CARAGUEL

a. Déroulé global et programme de l'AG

09:15 Accueil avec café

09:45 Accueil par Mme le Maire de Susville et F MULYK, VP Agri de la CC Matheysine

10:00 Ouverture de l'AG Statutaire (Cne de La Motte d'Aveillans, VP CC Matheysine)

11:00 Ouverture des témoignages

11:45 Les grandes lignes du projet Associatif horizon 2027

12:15 Sanitaire 2022

13:00 Clôture de l'AG et remise des sonnailles

13:15 Repas

14:30 Visite de la Mine Image / petit train de La Mure

b. Plaque de la sonnaille

La proposition est la suivante :

40^{ème} Assemblée Générale
de la Fédération des Alpages de l'Isère
40 ANS DE PARTENARIATS EN FAVEUR DES ALPAGES
Le 14 avril 2022, à La Motte d'Aveillans

c. Logistique et repas

- La salle est mise à disposition gracieusement par la Commune de La Motte d'Aveillans,
- Le repas est offert par la CC de la Matheysine, avec traiteur local ; son format est à table, avec entrée - plat - dessert servis en buffet,
- Le café d'accueil, l'apéritif et le vin seront offerts par les Groupements pastoraux locaux et entreprise(s) locale(s).

d. Débat, échanges

Il est proposé le témoignage de 4 grands témoins de la vie de la FAI, dans un ordre qui reste à déterminer. Ces témoins sont proposés en raison de leurs champs d'intervention en faveur des activités et des espaces pastoraux, mais également des similitudes en termes de logiques de métier, de capacités de présence dans les écosystèmes pastoraux. Il est demandé une contribution en tribune de 10 minutes chacun environ. Ont été sollicités à ce jour :

- **Le Président et l'animatrice de l'Association OTTEuR**, partenaire du festival et des temps forts en Ville. Imprégnée des logiques de médiation culturelle entre ville et montagne, son Président est guide de Hte Montagne. Par l'approche culturelle, la collecte et la mise en valeur d'éléments humains et patrimoniaux, OTTEuR aide pleinement la FAI dans son développement du festival sur Grenoble, dans une alliance innovante basée sur le seul intérêt partagé de parler de la montagne et du pastoralisme en plein centre-ville de Grenoble, en lien avec d'autres.
- **La Présidente et le Directeur de la FDCl**, du fait de la présence d'enjeux stratégiques alliant intérêts cynégétiques (galliformes) et de structures de végétation (les mosaïques de landes en zones basses, et prés-bois ouverts). La gestion de ces milieux est stratégique pour les enjeux pastoraux et cynégétiques, dans la mesure où les habitats semi ouverts sont ceux recherchés a minima par les 2 parties. De ces constats ont découlé une méthode d'approche partagée, en lien avec les acteurs de terrain (GP et ACCA). Ces partenariats ont également engagé une meilleure interconnaissance entre acteurs de terrain, qu'ils soient chasseurs ou éleveurs, dans le respect des activités et des enjeux locaux.

- **Le Directeur du Parc National des Écrins**, partenaire environnemental et territorial historique de la FAI, qui porte en zone cœur et d'adhésion une véritable démarche d'articulation entre la présence des troupeaux et la gestion des écosystèmes. Les questions de biosurveillance, de suivis scientifiques (alpages sentinelles) et de la contribution d'un organisme très territorialisé à la gestion des écosystèmes pastoraux sont également au centre des débats du futur. A cela s'ajoute les forts contacts humains entre éleveurs bergers et gardes, avec une forme de confiance réciproque. Cette démarche se reproduit avec les PNR, RN et ENS.
- **Fabien MULYK**, VP en charge de l'agriculture, de la forêt et de la gestion de l'eau au Département de l'Isère, qui interviendra sur les relations entre une collectivité et les questions pastorales dans toutes ses dimensions, avec propositions d'axes de développement local et de politiques de soutien en améliorations pastorales et crédits d'animation. L'action de cette collectivité se caractérise par sa proximité et sa réactivité.

Le Président de séance ouvre le débat.

Le CA propose qu'un maître de séance (Bruno/Denis) assure les liens entre les interventions et les éléments de débat avec la salle qu'il faudra faire intervenir.

Afin de faciliter cette part de l'AG, il est proposé de structurer les interventions sur les questions suivantes :

- Ce que vous lisez de l'historique de ce parcours commun ;
- Quels sont les défis à relever pour votre action/objet/territoire pour les activités pastorales et les espaces pastoraux ;
- Ce que vous attendez de la FAI et du pastoralisme dans 5 - 10 ans.

Le CA arrête la proposition de déroulé de l'AG et se félicite des perspectives de contribution des partenaires sollicités.

3 SERVICES AUX ADHÉRENTS, PERSPECTIVES ET PROJETS

3.1 Validation du projet d'arrêté régissant les GP

Rapporteur : Christophe MOULIN

Suite à différentes questions liées à la confrontation des techniciens-nes à la création et au suivi des GP, le CA de la FAI a été consulté afin de se doter d'un cadre formel pour la création et le fonctionnement des Groupements Pastoraux. Depuis juin 2021, il a abordé plusieurs fois, en lien avec les services de la DDT, des textes amendés au fil des échanges.

Le Directeur de la DDT consulté en mars 2021 questionne le principe de se doter d'un texte départemental, considérant que les GP sont déjà régis par le code Rural, et selon lui, il n'est pas forcément opportun de créer du droit supplémentaire.

Suite aux échanges au sein du CA, il est proposé de prendre contact avec la DDT afin de vérifier la pertinence d'un arrêté préfectoral Isérois, sur la base des critères et analyses travaillés par le CA de la FAI.

Le texte proposé est inscrit pour mémoire ci-dessous (les éléments en rouge seront remis au débat) :

Rappel législatif et réglementaire

Les conditions de constitution des Groupements Pastoraux (territoires, adhérents) sont régies par les articles L 113-2 à L 113-5 et R 113-1 à R 113-12 du Code Rural.

L'article R 113-4 du Code Rural prévoit que l'agrément est donné aux Groupements, par le Préfet, après avis de la CDOA. Des critères et des conditions d'agrément peuvent donc être établis au niveau départemental.

Proposition des critères et conditions d'agrément des Groupements Pastoraux pour l'Isère

On entend par "adhérent au Groupement Pastoral", une exploitation représentée par une personne physique ou morale à jour de ses cotisations au dit Groupement pastoral et plaçant régulièrement des bêtes dans ce même Groupement dans des proportions significatives pour son élevage, système, et au regard des enjeux de l'espace pastoral considéré.

Sont éligibles à l'attribution de l'agrément en tant que Groupement Pastoral, les structures mettant en œuvre (ou ayant projet de le faire dans les saisons prochaines) une gestion et mise en valeur collective d'un espace pastoral, à l'échelle d'une entité homogène et cohérente, en y organisant le pâturage de leurs troupeaux avec ou sans mélange des bêtes :

- *Ayant pour forme juridique le syndicat professionnel (loi 1884), l'association (loi 1901), ou des coopératives agricoles.*

- **Regroupant au minimum soit :**
 - 3 adhérents. En cas de présence d'un GAEC, d'une EARL à plusieurs..., le nombre sera de 2 adhérents minimum.
 - 2 adhérents minimum avec une proportion maxi de 60% pour l'un des adhérents.
- **Faisant la preuve du fonctionnement collectif:**
 - **Par la réalité du troupeau pris en charge par le Groupement Pastoral :** Chaque adhérent doit inscrire des bêtes dans le Groupement Pastoral, de manière annuelle et régulière. Dès la deuxième année sans mise en estive, l'adhérent concerné ne comptera pas dans l'effectif des adhérents relatif à l'éligibilité de l'agrément.
 - **Par la publicité du fonctionnement courant :** Comme le prévoient les statuts des Groupements Pastoraux, à la suite de son Assemblée Générale annuelle, le Groupement doit transmettre sans délais à la DDT de l'Isère le PV de l'Assemblée Générale, comprenant un rapport moral et d'activité, un rapport financier, les listes à jour des adhérents et des animaux inscrits et effectivement pris en garde par le Groupement.
 - **Par la publicité de l'Assemblée Générale :** Le Groupement Pastoral ayant son siège social en Isère devra adresser ses convocations pour information à la DDT de l'Isère, au moins 2 semaines avant la date de cette dernière. La DDT pourra participer en observateur et à des fins de contrôle à cette Assemblée Générale. En cas de demande expresse de l'Administration, l'Assemblée Générale devra se tenir dans une commune de l'Isère.
 - **Par la tenue à jour d'un règlement intérieur et d'un règlement sanitaire.**

En cas de manquements, le Groupement Pastoral disposera d'un délai de 1 an à compter de la signification par l'Administration pour assurer sa mise en conformité, sans quoi son agrément lui sera retiré.

Transferts de modes de faire valoir : Les parcelles exploitées par la structure doivent être incluses dans une convention pluriannuelle de pâturage ou dans un bail signé par la structure porteuse de l'agrément GP. A titre exceptionnel, les parcelles peuvent également être louées sous bail au nom d'un des éleveurs membre de la structure en cours d'agrément, qui les mets à disposition de la structure au moyen d'une convention visée par le propriétaire foncier.

Le CA entend la demande de la DDT et propose à minima d'en faire un cahier des charges/guide. L'équipe technique organise le RDV, les administrateurs retravailleront ce sujet au CA de juin 2022.

3.2 Outils de porter à connaissance (visuel festival, site...)

Rapporteurs : Arnaud CHATARD, Guy DURAND

a. Nouveau site internet de la FAI

Le nouveau site de la FAI est en ligne. Il comprend un espace adhérent qui sera ouvert avec accès nominatif, contenant des documents ressource. Les avis des administrateurs sont bienvenus, les textes sont en version provisoire et doivent évoluer.



La Fédération des Alpes de l'Isère contribue à la définition et à la mise en œuvre des politiques de mise en valeur des espaces pastoraux de l'Isère, dont certaines actions peuvent intégrer la dimension du massif des Alpes et du bassin de transhumance. Elle lance et coordonne toutes actions concrètes et concertées de nature à développer, à consolider, à pérenniser les activités pastorales et à harmoniser les relations entre propriétaires et utilisateurs d'espaces pastoraux.

Notre site Web utilise des cookies de services tiers pour améliorer votre expérience de navigation. En savoir plus à ce sujet et comment vous pouvez contrôler les cookies en cliquant sur « Préférences de confidentialité ».

Préférences de confidentialité JE SUIS D'ACCORD

b. Visuel de l'édition 2022 du festival

Le visuel du festival est également en cours de préparation, il n'est pas consolidé et les derniers éléments sont les suivants :



c. Nouvelle bourse d'alpage avec nouveau visuel

La bourse d'emploi est en ligne dans sa nouvelle version, plus fluide et rapide d'accès. Échelle géographique Alpes et AuRA, via le site de la FAI. Visuel créé en Réseau.



Le CA prend acte des visuels proposés.

3.3 Validation des messages clé à déposer au département de l'Isère

Rapporteurs : Denis REBREYEND, Arnaud CHATTARD, Bruno CARAGUEL

Devant les éléments de contextes suivants et qui sont en très forte évolution :

- Augmentation fréquentation des alpages par des personnes peu ou pas expérimentées, tout au long de la saison
- De nombreuses sollicitations de la FAI pour des interventions, de la médiation de la part de collectivités notamment
- Demande d'intervention concrète du CD38 auprès des EPCI, parcs, le 5 avril (besoin de 4-5 messages clés)

Le constat est que la FAI est peu outillée pour répondre à ces sollicitations et n'a pas travaillé de messages clés, de ligne directrice bien définie.

Pour être entendu, il faut marteler des messages clairs plusieurs fois et plus grande efficacité si différents canaux se saisissent de ces messages.

Ces messages seront probablement retravaillés dans les termes et diffusés cet été. Ces messages seront remis aux communicant du CDI, qui pourra les utiliser ensemble ou séparément, en lien avec les OT, Territoires. L'ONF, la FDCI et la FAI sont sollicités à ce propos et de la même manière.

Le Département de l'Isère nous propose de définir 4 – 5 messages clés à relayer auprès des EPCI ou autres acteurs touristiques. La Commission prospective du 3 mars 2022 a proposé quelques idées clé, qui ont été ensuite formalisées par l'équipe technique, sur la question : « **Qu'aimeriez-vous que les personnes qui viennent en alpage sachent de vous et de vos activités (pour que tout se passe bien) ?** ».

Voici ci-dessous les messages rédigés à ce stade à l'occasion de la commission prospective et l'avis du CA est requis pour transmettre au Département dans les prochains jours.

- *En alpage, des troupeaux pâturent durant la saison d'été. Ils contribuent ainsi à façonner les paysages, **garder les milieux ouverts** que vous aimez parcourir.*
- *L'herbe et l'eau des alpages sont des ressources naturelles précieuses. Elles permettent aux éleveurs de vous proposer de la viande, du lait et de la laine de qualité.*
- *Afin de produire une alimentation de qualité respectueuse du bien-être animal et de la nature, les éleveurs et bergers doivent protéger leurs troupeaux jour et nuit contre les loups. Les chiens de protection sont pour cela souvent indispensables.*
- *Pour utiliser les alpages, les éleveurs les louent à leurs propriétaires et doivent investir dans les différents équipements indispensables (logement de bergers, clôtures, abreuvoirs...). Bienvenue, et merci de respecter leur travail !*
- *La forte fréquentation humaine des alpages peut perturber les troupeaux et le travail des éleveurs et bergers. Des comportements respectueux et des gestes simples peuvent parfois suffire pour que tout se passe bien !*

La suite à donner pourrait être de produire des sortes de « sous-messages », plus détaillés, avec de la matière complémentaire plus précise (clips, textes...).

Le Président de séance ouvre les débats.

Il est proposé un amendement (en rouge dans le texte).

Après les avoir amendées, le CA valide les 5 phrases-message proposées et demande à l'équipe technique de les adresser au CDI.

4 QUESTIONS DIVERSES

4.1 Renouvellement de la mission de LBO Experts

Rapporteur : Florent SALVI

Le mandat du commissaire aux comptes SARL LBO Experts (anciennement CALEO) est arrivé à échéance à l'Assemblée générale statuant sur les comptes clos au 31 décembre 2021.

Il est proposé de nommer pour un nouveau mandat de 6 ans, en tant que titulaire et suppléant, le cabinet LBO AUDIT représenté par madame Emmanuelle ORTUNO – 70 cours Berriat 38000 GRENOBLE.

Le mandat expirera à l'issue de la réunion de l'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2027.

Le CA proposera à l'AG de reconduire le mandat de LBO Experts pour une durée de 6 ans.

L'ordre du jour étant épuisé, le président lève la séance à 18:15.

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

COMPTE DE RESULTAT	Exercice 31/12/2021 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations	80 727	81 454
Ventes de biens et services		
Ventes de biens	36 039	27 974
dont ventes de dons en nature		
Ventes de prestations de service	265 654	265 676
dont parrainages		
Produits de tiers financeurs		
Concours publics et subventions d'exploitation	306 651	255 853
Subventions		
Produits liés à des financements réglementaires		
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
Ressources liées à la générosité du public		
Dons manuels	2 800	4 900
Mécénats		
Legs, donations et assurances-vie		
Contributions financières		
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges	4 042	3 930
Utilisations des fonds dédiés		
Autres produits		
Cotisations		
Dons manuels		
Mécénats		
Legs et donations		
Contributions financières reçues		
Versement des fondateurs		
Quote-part de dotations consommables virées au compte de résultat		
Autres produits	143	125
Total I	696 056	639 911
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de marchandises	44 314	43 427
Variation de stock	376	1
Autres achats et charges externes	152 072	129 309
Aides financières		
Impôts, taxes et versements assimilés	12 690	11 623
Salaires et traitements	314 277	297 336
Charges sociales	123 378	118 970
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	2 794	2 464
Dotations aux provisions	705	
Reports en fonds dédiés		
Autres charges		
Aides financières		
Autres charges	290	3 129
Total II	650 896	606 261
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I -II)	45 161	33 650

COMPTE DE RESULTAT exercice du 01/01/2021 au 31/12/2021

PRODUITS FINANCIERS		
De participation		
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	214	8
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charge		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total III	214	8
CHARGES FINANCIERES		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Intérêts et charges assimilées	3	319
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total IV	3	319
2. RESULTAT FINANCIER (III - IV)	211	-311
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	45 372	33 340
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital	160	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		
Total V	160	0
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opérations en capital		
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
Total VI	0	0
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	160	0
Participation des salariés aux résultats (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
Total des produits (I + III + V)	696 431	639 919
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	650 899	606 580
SOLDE INTERMEDIAIRE		
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs		
- Engagements à réaliser sur ressources affectées		
EXCEDENT OU DEFICIT	45 532	33 340
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature		
Prestations en nature	27 450	18 985
Bénévolat	7 482	7 646
TOTAL	34 932	26 631
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Secours en nature		
Mises à disposition gratuite de biens		
Prestations en nature	27 450	18 985
Mise à disposition gratuite de biens et services		
Personnel bénévole	7 482	7 646
TOTAL	34 932	26 631

BILAN ACTIF	Exercice 31/12/2021 (selon ANC 2018-06)			Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)
	Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	38 117	38 117	0	0
Immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 229	2 229	0	0
Autres immobilisations corporelles	50 713	41 970	8 744	4 559
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
<i>Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés</i>				
Immobilisations financières				
Participations et Créances rattachées				
Autres titres immobilisés	500	0	500	500
Prêts				
Autres	229		229	229
Total I	91 788	82 316	9 472	5 288
ACTIF CIRCULANT				
Stocks et en-cours	27 218		27 218	35 349
Créances				
Créances clients, usagers et comptes rattachés	95 026	705	94 321	108 769
<i>Créances reçues par legs ou donations</i>				
Autres	242 102		242 102	179 011
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	134 929		134 929	103 025
Charges constatées d'avance	8 018		8 018	6 331
Total II	507 292	705	506 587	432 485
Frais d'émission des emprunts (III)	0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts (IV)	0			
Ecarts de conversion Actif (V)				
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	599 080	83 021	516 059	437 773

ENGAGEMENTS RECUS Néant

BILAN PASSIF	Exercice 31/12/2021 (selon ANC 2018-06)	Exercice 31/12/2020 (selon ANC 2018-06)
FONDS PROPRES / FONDS ASSOCIATIFS		
Fonds propres / fonds associatifs sans droit de reprise	155 684	122 344
dont legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés, subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables...		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation (sur biens sans droit de reprise)		
Fonds propres avec droit de reprise		
Fonds statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Autres fonds associatifs (partie 1/2)		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Apports		
Legs et donations		
Résultats sous contrôle de tiers financeurs		
Ecart de réévaluation (sur biens avec droit de reprise)		
Ecart de réévaluation		
Réserves		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves pour projet de l'entité		
Autres		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	45 532	33 340
Situation nette (sous total)	201 215	155 684
Fonds propres consommables		
Subventions d'investissement	336	496
Provisions réglementées		
Autres fonds associatifs (partie 2/2)		
Subventions d'investissement sur biens non renouvelables		
Provisions réglementées		
Droits des propriétaires - (Commodat)		
Total I	201 552	156 180
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés		
Total II	0	0
PROVISIONS		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
Total III	0	0
Fonds dédiés		
- sur subventions de fonctionnement		
- sur autres ressources		
Total III bis	0	0
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 941	1 264
Emprunts et dettes financières diverses		
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	107 193	108 518
Dettes des legs ou donations		
Dettes fiscales et sociales	139 701	139 739
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	3 955	13 234
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	61 717	18 838
Total IV	314 507	281 593
Ecart de conversion Passif (V)	0	0
TOTAL GENERAL (I + II + III + III bis + IV + V)	516 059	437 773

Compte	Charges	Mtt Total
Achats D'études Et Prestations De Services		29 784
Achats Non Stockés De Fournitures		10 689
Achats Groupés		40 000
ACHATS		80 473
Locations		18 940
Entretien Et Réparation		9 600
Primes D'assurance		4 163
Divers		3 500
SERVICES EXTERIEURS		36 203
Honoraires Et Intermédiaires		10 264
Publicite Communication Relations Publiques		10 575
Déplacements, Missions Et Réceptions		28 689
Frais Postaux Et Telecommunications		9 590
Services Bancaires Et Assimilés		1 500
Divers		2 100
AUTRES SERVICES EXTERIEURS		62 718
Taxe Sur Les Salaires		12 000
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILES		12 000
Rémunérations Du Personnel		484 230
CHARGES DE PERSONNEL		484 230
Droits D'auteur Et De Reproduction		288
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE		288
		24 500
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET AUX PROVISIONS		24 500
		700 412



Budget Prévisionnel 2022

Produits

	<i>subventions</i>	<i>autres produits</i>	montant total financement	montant mobilisable en 2022	<i>charges externes directement en lien</i>
Conventions Pluriannuelles	261 106	68 475	329 581	318 480	60 868
Subventions Ponctuelles	131 436	9 408	140 844	103 664	24 487
AMO des TP		32 409	32 409	32 994	
Appuis Techniques		60 680	60 680	48 680	
Prestations de Formation		11 030	11 030	250	3 373
Etudes Diagnostics		51 505	51 505	46 805	5 000
Prestations Diverses		50 075	50 075	45 320	1 131
Autres Produits		85 410	85 410	84 010	7 372
TOTAL GENERAL	392 542	368 991	761 533	680 202	102 231



NOM Prénom	Fonction	Structure	Représenté par	Présent	Pouvoir	Excusé	Droit de Vote	Fonction au Bureau FAI
Collège des Membres Actifs (élus) : 18 Collège au nombre de 11 minimum et 21 maximum							<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
OUGIER Jean Rémy	Maire	Cne BESSE EN OISANS		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
CHATTARD Arnaud	Maire	Cne LAVALDENS		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
PERRIN Gilda	Maire	Cne SALETTE FALLAVALUX (LA)		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
BALLY Maurice		GP ALPETTE DE CHAPAREILLAN		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Membre
SERRE Jean Louis		GP BACHILIANNE		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
PLANÇON Laurent	Président	GP COL DE L'HOMME		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
BOUVIER Roland	Trésorier	GP COL DU COQ		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Membre
SAUZE Jean Luc	Président	GP COMBEAU		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
REBREYEND Denis	Président	GP GOBERT		<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Président
VIAL Jean-Michel	Président	GP GRESSE BAS DAUPHINE		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
DURAND Guy		GP MOLIERE (LA)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
JACQUIN René	Président	GP MONT FRAIS		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		Secrétaire
SALVI Florent	Président	GP MONT ST MURY		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Trésorier
GIROUD Camille		GP PLEynet		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
NICOLAS Pierre	Président	GP SENEPI		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	Vice-Président
JOANNAIS Didier	Président	GP VALBONNAIS		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
ARGOUD Daniel	Propriétaire Foncier	non défini		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
CHARRIERE Vincent		SARL MOLIERE (LA)		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
Collège des Membres de Droit : 16 Collège au nombre de 10 minimum et 20 maximum							<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
REY Stefany	Présidente	AAC		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
ABBA Audrey	Présidente	ADABEL		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
GIRARD Didier	Président	Assoc APAO		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
PORTELLO Félix	Berger	Assoc des Bergères et Bergers des Alpes du Sud et du Nord		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
FAVRE Christine	Co-Présidente	Assoc SITADEL		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
REYMOND Julien	Co-Président	Assoc SITADEL		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
DARLET Jean-Claude	Président	Chambre d'Agriculture de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
BLONDEAU Flore	Chargée de mission Départementale	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
BOSCH FRANCHINO Christine	Directrice de la DAT	CT Conseil Départemental de l'Isère 2	Patrick PRUDHOMME	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
PINEDE Stéphan	Directeur	DDPP de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
CEREZA Xavier	Directeur	DDT de l'Isère	Mélissa ROSSO	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
GEROMIN Frédéric	Délégué	Domaines skiables de France	Jean-René HIRIGOYEN	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
SIMIAN Sébastien	Président	GDS de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
NIER Joseph		GP SENEPI		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
ARLOT Marie Pierre	Directrice	INRAE GRENOBLE	Emilie CROUZAT	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	1	
BOUVET Jean-Yves	Directeur	Office National des Forêts Agence Départementale		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Collège des Membres Consultatifs : 18							<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
	Président	ADAM		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
FAURE Jean	Président	AFRAT		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
BARANI Marie-Pierre	Présidente	Assoc CEN ISERE - AVENIR		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
CHARRON Guy	Président	Assoc Départementale des Communes Forestières de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
MICHON Bernard	Président	Assoc Espace Belledonne		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
CHENAVIER Danielle	Présidente	Assoc Fédération des Chasseurs de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
CARAGUEL Bruno	Président	Association Française de Pastoralisme		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Président	Association Nationale des Elus de la Montagne		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
TRAUB Nicolas	Directeur	Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
BLACHERIE Olivier	Directeur	EPLEFPA COTE ST ANDRE (LA)		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
CARLIOZ Chantal	Présidente	Isère Attractivité		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
DOLCI Patrick	Président	Maison des Alpagnes de Besse en Oisans	Patrick DOLCI	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
COGNE Olivier	Directeur	MUSEE DAUPHINOIS		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
MURGIA Arnaud	Président	PARC National des Ecrins PNE		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
	Chef	RTM de Grenoble		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
AGRESTI Nicolas	Directeur départemental	SAFER		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
ESCARON Dominique	Président	SM Parc Naturel Régional de Chartreuse		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
ADENOT Jacques	Président	SM Parc Naturel Régional du Vercors	Agnès TREGRET	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
Membres d'Honneur de l'Association : 4							<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
	Président	Association des Maires et Adjoints de l'Isère		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
PIOLLE Eric	Maire	Cne GRENOBLE - La Mairie		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
WAUQUIEZ Laurent	Président	Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes	Jean-Pierre TAITE	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>		
BARBIER Jean-Pierre	Président	CT Conseil Départemental de l'Isère 1		<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Membres de l'Equipe Technique : 3							<input type="radio"/> Oui <input type="radio"/> Non	
BORDEL Véronique		Assoc Fédération des Alpagnes de l'Isère		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
CARAGUEL Bruno		Assoc Fédération des Alpagnes de l'Isère		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
MOULIN Christophe		Assoc Fédération des Alpagnes de l'Isère		<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
Nombre de membres votants : 34		Quorum à 1/3 soit : 12 membres		Nombre de voix : 12		Quorum atteint		